

tenue lui appartient depuis longtemps, se tenant de son grand père de côté
m mais ont trois frères qui ont fait un partage entre eux
Par ces motifs

Ordonne

La terre "Nauho-hoa", sis à Pomaipare, ci dessus désignée, appartenant
au nomme Titiehu, Titiehu.

Fait à Papeete le huit mil neuf cent cinq
En présence de la Commission

[Signature]
M. Gimpert

[Signature]
M. Lefebvre

N° 1566

N° 1421 du Enquête

Déclaration - Revendication du nomme Bokuhu.
cultivateur, domicilié à Pomaipare.

Le nomme Bokuhu, mandataire verbal du sieur Bokuhu,
s'est présenté à jour vingt huit mars mil neuf cent cinq et a déclaré
au nom qu'il agit la terre "Nauho-hoa", sis à Pomaipare, d'une
contenance de six mille quinze ares, plantée de cocotiers et maïs.
Bornée au Nord par Heoputona, au sud par Péciniui, à l'Est
par Péciniui, à l'ouest par un ruisseau.

Cette terre avait été également revendiquée par la nommée Titiehu
Marceline.

De l'enquête faite la terre en question administrative, auxquelles
nous nous sommes livrés et des déclarations mêmes des parties, il
résulte que la dite terre "Nauho-hoa", appartient par moitié à chacun
des réclamants. Dans cette situation, nous avons fait passer au
Bourreau de la dite terre pour Monsieur Laurent, greffier, attaché à
la Commission, et des ordres de travail il résulte :

1° Que la partie au sieur Bokuhu se trouve délimitée de la
manière suivante : au Nord par Heoputona où il mesure 25 mètres ; au
Sud, par Péciniui, où il mesure 25 mètres, à l'Est par Péciniui où il
mesure cent cinquante mètres, à l'ouest par Titiehu, où il mesure 150 mètres.

2° Que la terre appartenant à la nommée Titiehu, Marceline
est délimitée de la façon suivante : Au Nord, par Heoputona où il mesure
25 mètres, à l'Est par Bokuhu, où il mesure 150 mètres, au sud
par Péciniui où il mesure 25 mètres, à l'ouest par un ruisseau
où il mesure 150 mètres. Contenance : deux cent cinquante ares.
Par ces motifs,

Ordonne

La terre "Nauho-hoa", sis à Pomaipare, ci dessus désignée et ci dessus
délimitée, appartenant :

1° Au nomme Titiehu, Marceline dans la proportion désignée
par Monsieur Laurent.

Enquête copie